

Rencontre MAPI 14-15 Mai 2018

Restitution atelier Résolution par le co-développement

Animatrice : Françoise Berthoud

La méthode de résolution de problème par le co-développement permettra à une personne de trouver des solutions afin de résoudre une situation qu'elle jugera problématique. Cette personne sera désignée par « demandeur » dans la suite du texte. Les solutions seront sélectionnées par celles proposées par un groupe de personnes qui aura écouté, questionné le demandeur puis proposé des pistes. Généralement les problèmes traités concernent des difficultés relationnelles entre personnes.

La séance de travail dévoilant certains aspects personnels, affectifs du demandeur, certaines règles devront être respectées :

- Confidentialité : les propos traités au cours de cette séance ne filtreront pas en dehors du groupe de travail,
- Absence de jugement : les personnes du groupe de travail ne porteront pas de jugement sur la situation, le comportement qui avait été adopté par le demandeur.

Le groupe est composé d'un maximum de 8 personnes. Ces personnes n'ont aucun lien hiérarchique et il est préférable que ces personnes ne se connaissent pas.

Le déroulement de la séance se déroule suivant les étapes suivantes :

- 1- Chaque participant réfléchit (5') à une situation actuelle et problématique qui l'implique personnellement,
- 2- Chaque participant présente oralement (1') le type de situation qui le préoccupe. L'ensemble des situations est reporté sur un tableau,
- 3- Nous procédons à un vote par point,
- 4- La personne dont la problématique a été sélectionnée (nombre de points maximal), deviendra alors le demandeur. Il détaille sa situation (5'). Le groupe n'intervient pas durant cette explication,
- 5- Le groupe pose alors des questions d'explicitation permettant de clarifier la situation. Ces questions ne doivent pas suggérer des pistes pour la résolution de cette situation, mais permettent de mieux cerner la situation si nécessaire, de voir ce que le demandeur a déjà essayé, quels ont été les difficultés pour lui etc. (30 à 40'')
- 6- Le demandeur (re)formule précisément sa demande au groupe : « J'aurais besoin que vous m'aidiez à ... »,
- 7- Les membres du groupe réfléchissent individuellement (5') à des pistes qui pourraient débloquer la situation,
- 8- Chaque membre expose oralement les pistes qu'il a trouvées. Durant cette phase le demandeur n'intervient pas,
- 9- Le demandeur annonce alors les quelques solutions qu'il mettra en œuvre afin de débloquer la situation.

Du fait de la diversité des profils et des méthodes de management des divers membres du groupe de travail, les solutions trouvées pour la résolution des situations problématiques n'auraient souvent pas été envisagées par le demandeur.

Les solutions peuvent éventuellement porter sur un travail personnel sur le demandeur, comme par exemple sur sa façon de percevoir son environnement de travail, ses collègues ...

Le fait d'aborder une situation problématique au sein d'un groupe permettra au demandeur de mieux analyser la situation et l'incitera à la résoudre dans des délais relativement courts. Chacun connaît des situations problématiques, souvent concernant des problèmes relationnels entre personnes qui, faute d'être traitées, finissent par « pourrir » au fil du temps, des années ...

Afin d'être encore plus efficace, le groupe de travail doit/peut se réunir périodiquement (1 fois/mois par ex.). Le demandeur de la réunion précédente peut alors faire un retour sur les résultats obtenus.

Lecture recommandée :

« Le groupe de co-développement professionnel »

Adrien Payette et Claude Champagne